



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

L'histoire

L'ORIV a été créé à partir d'une initiative institutionnelle dans le champ de l'intégration. La structure est née en 1992. Par la mise à disposition et la production de connaissances ainsi que par la rencontre entre acteurs de culture professionnelle différentes, elle devait permettre de traiter autrement ces questions et d'être un outil d'aide à la décision. En 1996, son champ d'intervention a été élargi à celui de la politique de la ville.

Les missions sont restées les mêmes. Quelques années plus tard, l'inscription dans le CPER 2000-2006 a permis une inscription sur la durée et le renforcement du travail en direction des élus.

Le statut

L'ORIV est géré par une association de droit local (1908). Son conseil d'administration est composé de personnes physiques et de personnes morales. L'actuel président occupe sa fonction en tant que personne physique depuis 1999. Les financeurs ne sont pas représentés au conseil d'administration. Ils sont réunis dans le cadre d'un comité de suivi.

Le territoire

L'ORIV intervient à l'échelle régionale. La politique de la ville se pose en Alsace en des termes un peu spécifiques. Si, comme ailleurs, des territoires se trouvent en rupture, c'est surtout l'isolement et la singularité de ces espaces par rapport aux quartiers environnants qui en fait la spécificité. Sont concernés par la politique de la ville, au total 19 communes sur la région Alsace à travers quatre contrats de ville : sept communes appartenant à la Communauté urbaine de Strasbourg, les communes de Bischwiller et de Haguenau, celle de Colmar et de neuf communes de l'agglomération Mulhousienne (Mulhouse, Ensisheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Rixheim, Staffelfelden, Wittelsheim et Wittenheim).

On recense également trois opérations de renouvellement urbain, deux GPV (sur le grand Neuhof à Strasbourg, sur les quartiers centraux mulhousiens) et une ORU (sur le quartier Europe à Colmar).

Les objectifs

L'association a pour objet de développer et de diffuser les connaissances sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées en Alsace et au développement social urbain en général, et de constituer une aide à la prise de décision pour les politiques régionales et locales.

Les actions

Les actions menées à l'ORIV visent à permettre l'information, la sensibilisation, la qualification des acteurs en favorisant la capitalisation, la co-production et les temps d'échanges autour de pratiques et d'expériences. Cela consiste :

- À mettre à disposition de la documentation, des ressources et à répondre aux demandes documentaires (statistiques, ...)
- À produire de la connaissance (étude, diagnostic, recherche-action...)
- À organiser des temps d'échanges inter-professionnels (journée de réflexion, groupe de travail, séminaire...)

- À accompagner les acteurs par la mise à disposition des ressources disponibles et une adaptation de la démarche, des contenus proposés aux acteurs en fonction de l'environnement et du sujet.

Les productions

Actualité sur... l'intégration et la ville : production mensuelle (document de 4 pages), éditée à l'attention d'acteurs locaux et nationaux. Objet : diffuser une information, synthétique, nationale et régionale sur les thèmes traités par l'ORIV.

Cahiers de l'ORIV : production ponctuelle en lien avec le programme de travail et rendant compte de travaux menés, d'actes de colloque. Objet : rendre compte des travaux et connaissances produites par l'ORIV ou co-produites lors de temps d'échanges.

Document « bonus » : production ponctuelle présentant une contribution spécifique. Objet : rendre compte synthétiquement d'une connaissance (intervention lors d'un séminaire...).

Fiches thématiques : production ponctuelle et succincte (une feuille recto-verso) faisant le point sur un aspect particulier (« guide de l'intégration »...).

Ainsi que diverses notes permettant de faire le point sur un sujet, d'apporter un éclairage.

Les moyens humains

Au-delà de l'investissement des administrateurs, et en particulier des membres du bureau de l'association, l'équipe compte cinq salariés à plein temps. Les fonctions exercées sont celles de direction, de chargées de mission et d'études (deux personnes), de chargée de l'information et de la documentation et de secrétariat.

Le budget

Le budget de l'ORIV est d'environ 350 000 euros sachant que la majeure partie est financée dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2000-2006, à savoir 270 000 euros environ. Un tiers de cette enveloppe est apporté par l'État, un tiers par le FASILD et un tiers par des collectivités (Conseil régional et communes en contrat de ville sauf celles de Haguenau et de Bischwiller). À ce budget de base qui correspond au financement des missions de l'ORIV, s'ajoute des financements complémentaires sur des actions particulières.

Les publics

Ce sont les acteurs, publics et privés (élus, techniciens des collectivités et des services de l'État, intervenants sociaux, associations...), intervenant dans le champ de l'intégration et de la politique de la ville en Alsace, avec un renforcement au cours des années de l'orientation vers le public « élu » et « techniciens des collectivités ».

Contact

ORIV Alsace Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1 rue de la Course - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 14 35 89

Fax : 03 88 21 98 31

mél : oriv.alsace@wanadoo.fr

site : <http://www.oriv-alsace.org>